

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 20 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 20 JUILLET 2026 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – MARCAILLOU – COULONVAL – MAURY – BROUSSE - DUVERT – AZEMA – SALANDINI – TUVERI – ALIBERT-BAILLY – SAURY – MONDON.

Absents excusés : MM. et Mmes LEVEJAC – LEROY.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Vanessa SALANDIN a été nommée secrétaire de séance.

Avant de passer aux questions prévues à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite communiquer sur plusieurs informations et propositions.

- Visite des Conseillers Départementaux le lundi 27 juillet 2026 à 18 h 30 pour un tour de table dans le cadre de leur visite cantonale.
- Organisation sur la commune du championnat de France VTT Orientation les 15, 16 et 17 mai 2027. Cette manifestation sera organisée par le comité départemental du Tarn.
Une réunion est prévue dans le courant de l'été.
- L'association AEROX dont Sophie MITJANA est membre s'est proposée de réaliser à nouveau cette année une manifestation le 19 septembre 2026. Cette dernière se déroulera sur le site du complexe sportif compte tenu que la salle polyvalente ne sera pas disponible ce weekend-là.
- Vœux à la population : M. le Maire propose de retenir la date du 08 janvier 2027.
- Aire de remplissage : Suite à un arrêté préfectoral mettant la commune en vigilance renforcée concernant l'usage de l'eau, M. le Maire propose de prendre des mesures de restriction. L'aire ne sera utilisable que de 8 h 00 à 12 h 00 tous les jours.
- Fiscalité locale : M. le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par les services fiscaux et financiers de Carcassonne Agglo pour la mise en place d'un dispositif de fiabilisation des bases foncières, par la prise en compte d'éléments de confort non déclarés par les contribuables.
Une centaine de maisons sont concernées.
Les éléments de confort retenus sont :
 - o Raccordement à l'eau,
 - o Raccordement à l'électricité,
 - o Chauffage ou climatiseur,
 - o WC,
 - o Lavabo (au moins 1 par salle d'eau ou de bain),
 - o Douche ou baignoire (au moins 1 par salle d'eau ou de bain).
- Représentants de la commune à la Plateforme Médico-Logistique qui gère les repas de la cantine : M. Jean MAURY et M. Stéphane AZEMA se portent volontaires pour représenter la commune.
- Actualisation annuelle des loyers au 1^{er} juillet :
 - o Commerces : - 0.50 %
 - o Appartement : + 0.79 %
 - o Garages : + 0.79 %

- Mutualisation des vérifications périodiques : M. le Maire informe ses collègues que les services de l'Agglo ont passé un marché de prestations concernant les diverses vérifications liées à la sécurité.
M. le Maire propose d'adhérer à ce marché pour les prestations 2027.
- Fonctionnement des services administratifs : M. le Maire informe ses collègues qu'une réflexion est menée concernant le logiciel Comptabilité et Gestion ainsi que la téléphonie, en vue d'un éventuel changement de prestataire pour 2027.

L'ordre du jour fut le suivant :

- CONVENTION D'INGENIERIE ATD : AMENAGEMENT TRAVERSEE D'AGGLOMERATION.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets communaux.

Il indique qu'il a fait appel à ce service dans le cadre de la réflexion à mener pour l'aménagement de l'Avenue du Minervoïs, entre le pont et la Seize et le groupe scolaire.

Il propose une convention de mission d'assistance en maîtrise d'ouvrage pour un montant estimatif de 3 840 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- ONF : CONVENTION DE MANDAT FACTURATION DE VENTE DE BOIS.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune est liée à l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt communale au titre du régime forestier.

En accord avec la mairie ce dernier a procédé à une vente de bois avec une entreprise privée l'hiver dernier.

Le paiement de la vente de ces coupes sera versé à l'ONF dans le cadre d'une convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation.

Les sommes versées par l'entreprise seront restituées à la commune selon les termes de la convention.

Accord unanime du Conseil Municipal pour une convention de mandat avec l'ONF.

- VIDEOPROTECTION : PROPOSITION DE DEVIS.

M. le Maire informe ses collègues qu'une réflexion validée par le Conseil Municipal est engagée avec la société JD2M qui a un contrat de maintenance avec la commune.

Les conclusions du diagnostic établi par JD2M faisant état d'un système obsolète et non adapté aux objectifs communaux, la modernisation de la vidéoprotection par trois modifications nécessaires :

- Migration du serveur de vidéo urbaine pour un montant de 11 011.08 € T.T.C.,
- Liaison radio entre 2 caméras pour un montant de 1 416 € T.T.C.,
- Remplacement de 6 caméras avec lecture de plaque pour un montant de 7 546.08 € T.T.C.

Le coût de ces prestations s'élève à 19 973.16 € T.T.C.

M. le Maire indique qu'une dotation de 10 000 € est prévue sur le budget 2026 et propose compte tenu de l'urgence des travaux d'augmenter l'opération de 10 000 € pour la porter à 20 000 € et propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la démarche engagée, autorise le Maire à valider les 3 devis. Les travaux seront budgétisés et feront l'objet d'une décision modificative.

- DECISIONS MODIFICATIVES.

Afin de réajuster les engagements financiers liés à plusieurs opérations, il y a lieu de prendre des décisions modificatives.

M. le Maire donne lecture de différentes propositions :

- D.M. n° 1 : Remboursement de la taxe d'aménagement trop perçu.

DM N° 1 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
10226 -10 Taxe d'aménagement	+ 4 500 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 4 500 €		

- D.M. n° 2 : Vidéoprotection – Augmentation de 11 100 € comme évoqué précédemment.

DM N° 2 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
21538 - 21 - 308 Vidéoprotection	+ 11 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 11 000 €		

- D.M. n° 3 : Aménagement cœur du village.

DM N° 3 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2111 - 21 - 246 Acquisition divers terrains	+ 1 000 €		
2115 – 21 – 327 Cœur du village aménagement	+ 3 500 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux écoles primaires	- 4 500 €		

- D.M. n° 4 : Informatisation mairie/Travaux conformité Eclairage Public

DM N° 4 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2183 - 21 - 162 Informatisation mairie	+ 6 500 €		
2135 – 21 – 216 Unité touristique camping	+ 1 100 €		
2188 – 21- 222 Travaux conformité EP	+ 3 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux écoles primaires	- 10 600 €		

- D.M. n° 5 : Personnel titulaire/Non-titulaire

DM N° 5 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
6411 - 012 Personnel titulaire	- 28 000 €		
6413 - 012 Personnel non titulaire	+ 28 000 €		

L'ensemble de ces opérations seront abondées par virement sur l'opération « Gros travaux école primaire » qui est dotée d'un budget de 272 000 €.

Ces opérations figurent sur le budget investissement.

Sur le budget fonctionnement, compte tenu de l'évolution du personnel du service technique, un transfert de 28 000 € est proposé entre la dotation personnel titulaire vers le personnel non titulaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- ESPACE « MACO » : REFECTION FACADE – CONVENTION FINANCIERE.

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la mise en valeur de l'espace public, suite à la démolition de l'immeuble cadastré AA n° 146, la commune se propose de réaliser les crépis des façades des maisons contiguës à l'immeuble.

Un devis a été établi par l'entreprise IS Ravalement pour un montant total de 24 000 € T.T.C.

Compte tenu du caractère particulier de ces travaux (intervention publique sur un bien privé), Monsieur le Maire a proposé par courrier en date du 23 juin 2026 aux 2 propriétaires voisins, que les travaux les concernant soient pris en charge par moitié par les parties intéressées.

La commune propose de prendre en charge les travaux concernant le mur d'arase, l'intégralité du montant de la TVA ainsi que 50 % du montant HT des travaux pris en charge par les propriétaires.

Les propriétaires de l'habitation (AA n° 144) ont donné leur autorisation pour réaliser les travaux et ont accepté de verser une participation de 4 330.00 €

Les propriétaires de l'habitation (AA n° 145) ont refusé de participer financièrement à la prise en charge de 4 507.50 €.

M. le Maire propose de passer une convention avec M. et Mme PERRAIS et d'adresser une lettre à M. et Mme GRAS prenant acte de leur décision et les informant qu'aucun travaux ne sera réalisé sur leur façade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis proposé, mandate le Maire afin d'établir une convention de participation avec M. et Mme PERRAIS et d'adresser un courrier à M. et Mme GRAS faisant part de la décision prise par le Conseil Municipal.

- COMPTE A TERME : RENOUELEMENT PLACEMENT 110 000 €.

Le compte à terme de 110 000 € placé à la Trésorerie arrive à échéance.

M. le Maire propose au conseil, que compte tenu de la trésorerie dont la commune dispose, de rallonger ce dépôt de fonds pour une année supplémentaire.

Le taux proposé par la Trésorerie est de 2.53 % taux nominal, 2.57 % taux actuariel.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- FC VILLEGLY : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

M. le Maire fait part à ses collègues du retrait de cette question, compte tenu de l'entretien qu'il a eu avec le Président du FC Villegly et du bilan financier de la manifestation des 50 ans du club.

Il en profite pour proposer à ses collègues de règlementer l'attribution des subventions exceptionnelles sollicitées par les associations dans le cadre de manifestation particulière. Il propose de faire comme le Département et la Région en demandant un bilan financier de l'opération.

Cette proposition est adoptée par les élus.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

- M. BENOIT informe de la fermeture du stade durant le mois d'août.
Il propose une augmentation des tarifs de location des chaises et tables ainsi que celui de la salle polyvalente en été avec ou sans la climatisation.
- M. COULONVAL informe les élus que l'ASVP est assermenté.
Il fait le point sur son activité et informe d'un certain nombre d'incivilités constatées.
- M. AZEMA fait le point des festivités d'été qui débiteront le vendredi 24 juillet et le vote d'une subvention complémentaire à l'Aurore Bouliste qui participera financièrement à cette soirée.
Le bilan de la soirée du 13 juillet avec le spectacle laser a été apprécié mais demande une réflexion afin d'améliorer le spectacle.
- Mme MARCAILLOU indique que le bulletin municipal est finalisé.
La bibliothèque sera fermée tout le mois d'août, elle ouvrira le 07 septembre 2026.
Les responsables demandent le changement de l'ordinateur qui est devenu obsolète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 25.

Le Maire,


Alain MARTY

